



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conditions générales d'utilisation (CGU) site boamp.fr et service d'alerte BOAMP

1. Définitions.....	2
2. Objet des CGU.....	2
3. Acceptation et modification des CGU	2
4. Description générale du Service d'accès aux avis et du Service d'alerte BOAMP.....	2
5. Accès au Service d'alerte BOAMP.....	3
6. Engagements de service.....	3
6.1. Disponibilité du service.....	3
6.2. Gestion du service	3
7. Désactivation du compte	3
8. Responsabilités.....	3
9. Bonnes pratiques en cas de compromission de compte	3
10. Formulaire de contact	4
11. Traitement des données à caractère personnel	4
12. Loi applicable.....	4

1. Définitions

Acheteur : professionnel qui a créé un compte Acheteur en ligne, qui possède de façon non frauduleuse les identifiants d'accès au Service et qui passe des ordres de publicité au BOAMP et au JOUE depuis les services d'un tiers (concentrateur, éditeur...).

Alerte : courrier électronique notifiant des avis diffusés sur le Site correspondants aux critères de recherche prédéfinis par l'Utilisateur dans son compte Alerte.

Avis : support d'information relatif à un marché public publié au BOAMP et au JOUE.

BOAMP : *Bulletin officiel des annonces des marchés publics* dont la publication est assurée par la DILA.

CGU : il s'agit des présentes conditions générales d'utilisation du Site et qui fixent les règles d'utilisation du service d'alerte BOAMP entre les Utilisateurs et la DILA.

DILA : la direction de l'information légale et administrative (DILA) est une direction d'administration centrale des services du Premier ministre, placée sous l'autorité du secrétariat général du Gouvernement.

JOUE : *Journal officiel de l'Union européenne* diffusé sur le site <https://ted.europa.eu/>.

Recherche enregistrée : enregistrement de critères dans le compte Alerte d'un Utilisateur pour rechercher des avis diffusés sur le Site boamp.fr afin de ne plus avoir à les saisir à chaque connexion.

Utilisateur : usager du Site ayant créé ou non un compte Alerte.

Site ou **Site boamp.fr** : site internet sécurisé de la DILA accessible à l'adresse URL <https://www.boamp.fr> qui diffuse les avis de marchés publics permet de consulter et d'avoir accès au Service d'alerte BOAMP dans les conditions et modalités prévues par les présentes CGU.

2. Objet des CGU

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) fixent les règles d'accès et de consultation des avis diffusés sur le Site et les règles d'utilisation du Service d'alerte BOAMP entre les Utilisateurs et la DILA.

3. Acceptation et modification des CGU

L'accès et la consultation des avis diffusés sur le Site ainsi que l'utilisation du Service d'alerte BOAMP entraîne l'acceptation sans réserve des présentes CGU.

La DILA peut être amenée à tout moment à procéder à des modifications des présentes CGU.

Les CGU en vigueur sont consultables sur le site boamp.fr et accessibles à tous.

4. Description générale du Service d'accès aux avis et du Service d'alerte BOAMP

Un Utilisateur peut consulter et accéder librement, sans engagement et gratuitement aux avis diffusés chaque jour sur le site boamp.fr sans création au préalable de compte au Service d'alerte BOAMP. Il doit compléter le formulaire de recherche d'avis en indiquant un ou plusieurs critères pour accéder aux avis.

Les Utilisateurs peuvent aussi disposer d'un espace personnel dédié accessible uniquement sur internet permettant l'enregistrement de recherches et l'activation d'alertes.

L'utilisation du Service d'alerte BOAMP est soumise au respect des bonnes pratiques énoncées ci-dessous.

5. Accès au Service d'alerte BOAMP

L'accès au Service d'alerte BOAMP est soumis à la création d'un compte sur le site boamp.fr avec une adresse électronique. L'utilisateur doit choisir un mot de passe en suivant des règles de sécurité précisées sur le Site.

La création du compte est effective dès activation du lien reçu par courrier électronique après inscription en ligne.

L'Utilisateur peut également s'identifier et se créer un compte via FranceConnect. La création d'un compte Alerte est gratuite.

Dans un compte Alerte, l'Utilisateur peut activer jusqu'à 10 alertes différentes et enregistrer un nombre illimité de recherches.

6. Engagements de service

6.1. Disponibilité du service

Le Site et le Service d'alerte sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou intervention de maintenance nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du Site et du Service d'alerte.

La DILA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer une bonne qualité d'accès au Service d'alerte BOAMP et assurer la fiabilité et la rapidité de publication des avis qu'elle diffuse et d'informer les Utilisateurs de tous dysfonctionnements ou évolutions du Service.

6.2. Gestion du service

La DILA assure l'assistance auprès des Utilisateurs pour les aspects fonctionnels et techniques.

7. Désactivation du compte

Le compte au Service d'alerte peut être supprimé par l'Utilisateur à tout moment.

L'adresse électronique du compte est conservée 6 mois après la suppression du compte, avant d'être définitivement supprimée. Les autres données associées au compte (recherches enregistrées, résultats d'alertes et historique) sont supprimées dès la suppression du compte.

8. Responsabilités

La DILA ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice ou dommage indirect tels que perte d'un marché, préjudice commercial, perte de clientèle, atteinte à l'image, contentieux, annulation de procédure résultant d'une inexactitude, erreur d'indexation, retard de mise en ligne, insuffisance d'exhaustivité des données publiées dysfonctionnement du service d'alerte ou du gestionnaire d'envoi des courriers électroniques.

La DILA ne peut être tenue responsable d'un mauvais paramétrage d'une recherche ne permettant pas de retrouver sur le Site un avis publié au BOAMP.

Dans le cadre de l'utilisation du Service d'Alerte, la DILA ne peut être tenue responsable d'un mauvais paramétrage d'une recherche enregistrée ou d'une Alerte ne permettant pas de recevoir par courrier électronique un avis publié au BOAMP.

9. Bonnes pratiques en cas de compromission de compte

L'Utilisateur doit respecter les obligations qui lui incombent au titre de la consultation et d'accès aux avis diffusés sur le Site et d'accès au Service d'alerte BOAMP.

En cas de compromission ou suspicion de compromission d'un compte d'un Utilisateur, celui-ci doit avertir la DILA dans les plus brefs délais via la page [Nous contacter](#) du site boamp.fr.

Tous les Utilisateurs sont acteurs de la sécurité du Service et doivent notifier à la DILA par tous moyens, tout incident, dysfonctionnement ou accès anormal au Service, afin que la DILA puisse vérifier qu'aucune action frauduleuse n'a été intentée sur le Site à votre insu et en votre nom.

10. Formulaires de contact

Pour toute question concernant la consultation et l'accès aux avis diffusés sur le Site et l'utilisation du Service d'alerte, il convient de contacter le service éditorial du BOAMP par courrier électronique via la page [Nous contacter](#) du site boamp.fr ou par téléphone au 01 40 58 77 56 (choix 1) du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00 sans interruption (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

11. Traitement des données à caractère personnel

L'ensemble des informations relatives aux traitements de données personnelles est disponible dans la rubrique [données personnelles](#) du site [boamp.fr](#).

12. Loi applicable

Les présentes CGU sont rédigées en langue française et sont soumises au droit français.

En cas de contentieux, le tribunal administratif de Paris sera seul compétent.